

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 novembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 5 novembre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur la campagne de terrorisme palestinienne dirigée contre Israël.

Hier, à environ 16 heures (heure locale), un terroriste palestinien, muni d'une arme automatique, a tiré sur les passagers d'un autobus au moment où il parvenait à une intersection dans le voisinage de French Hill au nord de Jérusalem. Deux adolescents israéliens, Shoshana Ben-Yishai, âgé de 16 ans, et Meni Regev, âgé de 14 ans, ont été tués au cours de cette attaque et près de 45 autres ont été blessés, dont plusieurs grièvement. L'organisation terroriste du Jihad islamique a revendiqué l'attaque.

L'attaque commise hier n'est que la plus récente manifestation de la campagne de terrorisme menée par les Palestiniens contre des civils israéliens. J'ai décrit en détail les incidents antérieurs dans mes lettres des 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459),



1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne pour responsable des attaques d'hier vu qu'elle ne cesse d'orchestrer la campagne de violence et de terrorisme et qu'elle continue de refuser de prendre des mesures concertées pour mettre fin à ces activités. L'Autorité palestinienne n'est pas parvenue à contrôler les violentes organisations terroristes qui opèrent dans le territoire qu'elle administre, pas plus qu'elle n'a sanctionné les membres de ses propres forces de sécurité qui ont perpétré, ou aidé à perpétrer, plusieurs attaques dirigées contre des civils israéliens.

Il convient également de rappeler que le Jihad islamique a ses quartiers généraux à Damas, qu'il reçoit une aide financière de l'Iran et bénéficie de l'assistance logistique de la Syrie.

Israël veut espérer que les dirigeants palestiniens étaient sincères lorsqu'ils ont condamné cette attaque et les autres attaques récentes et qu'ils prendront des mesures concrètes pour rétablir le calme et la sécurité. Si ces mesures avaient été prises auparavant, conformément aux accords conclus entre les parties, des vies innocentes auraient été épargnées. Or, les déclarations des dirigeants palestiniens ne concordent pas avec leurs actions sur le terrain qui perpétuent la violence et laissent le terrorisme se développer sur leur territoire, ce qui fait qu'il est de plus en plus difficile de parvenir à instaurer une paix durable et la sécurité dans la région.

En ne prenant aucune mesure pour démanteler l'infrastructure terroriste qu'ils ont laissé s'implanter et en acceptant que le territoire qu'ils contrôlent serve à préparer des attaques terroristes, les dirigeants palestiniens ne se conforment pas aux efforts déployés à l'échelon mondial pour combattre le terrorisme. Israël demande à la communauté internationale d'exercer le maximum de pression sur tous les États et entités qui soutiennent le terrorisme ou participent activement aux opérations terroristes et de prendre des mesures globales, sans faire de distinction, pour veiller à ce qu'ils respectent le droit international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Yehuda **Lancry**